

VILLE DE SAINT EGREVE & SERVICE LE LOGIS

Association le Relais Ozanam

HEBERGEMENT TEMPORAIRE-TRANSITOIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la commune, en partenariat étroit avec les institutions publiques ou privées, ainsi qu'avec les associations locales œuvrant dans ce domaine selon les axes suivants :

- *accompagnement individuel des publics en difficultés : information, orientation, accès aux droits, suivi social, attribution d'aides financières*
- *développement de services et d'établissements destinés au soutien ou à l'accueil de publics spécifiques (personnes en situation de précarité, en perte d'autonomie...)*
- *promotion ou participation à des actions ou des dispositifs d'animation et de prévention sociale*
- *coordination de l'action sociale locale*

L'association Le Relais Ozanam, depuis sa création en 1957, s'est donné comme objectif principal d'héberger, de loger et d'accompagner dans leur insertion sociale, les personnes en situation de précarité, par le développement de structures et de dispositifs variés, concourant ainsi à la lutte contre toutes les formes d'exclusion sociale.

Elle a, pour ce faire, créé un service dédié, le LOGIS (Logement Insertion Solidarité), ouvert et géré différents équipements et services sur les agglomérations grenobloises et vironnaises.

Elle inscrit son action dans le cadre de la loi sur le Droit Au Logement Opposable (DALO), du 5 mars 2007 complétée par la Loi de Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009.

✓ **Signature de la 1ère convention : 17 mars 2010**

4 meublés
A venir

3 T 3 + 1 T1
1 T 1

Hébergement temporaire/Transitoire

- v **Le public** Ce dispositif concerne des personnes en difficulté, nécessitant ou bénéficiant déjà d'un accompagnement par un service social,
Il s'adresse à des ménages sans solution de logement social ou sans hébergement (décohabitation, fin de bail)
Il ne concerne pas les publics très marginalisés relevant d'une prise en charge spécialisée.pas concernés les publics très marginalisés relevant d'institution spécialisée.
Il est destiné en priorité aux habitants de Saint-Égrève.
- v **L'objectif** Ce dispositif d'appartements temporaire/transitoire permettra aux personnes d'être accueillies dans une perspective de stabilisation sociale par une solution d'hébergement mieux adaptée ou de relogement dans le parc public ou privé.
- v **La durée** L'hébergement est d'une durée de :
1 mois renouvelable 5 fois

Le fonctionnement

- v Les Assistantes Sociales du **Territoire d'Action Sociale** ou **d'un autre service spécialisé** constituent **la demande** d'hébergement auprès du Responsable d'hébergement du Logis, les demandes des personnes concernées.
- v Après un **diagnostic et une évaluation partagée**, Le Logis présente la situation en commission d'admission (les membres sont : un représentant du CCAS, du service logement et du Logis). **Le Logis prononce l'admission en hébergement, sur avis du CCAS.**
- v Les personnes admises dans le logement devront s'acquitter d'une participation financière.

Un contrat tripartite est signé entre le ménage, le travailleur social référent et le représentant du Logis. Il est renouvelé mensuellement afin de déterminer les objectifs et démarches à effectuer.
- v **Le suivi social de la famille** (ou de la personne) sera assuré par le travailleur social à l'origine de la demande.
- v Pour les St égrévois, **le Service Logement** s'engage au relogement de droit commun sur le parc social de la Ville. Un entretien a lieu avec le service logement de la Ville en présence du ménage, du référent social et du Logis

Quelques chiffres

2013

6 ménages accueillis, soit **12 personnes**
dont 5 enfants (de 18 mois à 19 ans) + 1 naissance à venir

859 journées (ménages) réalisées
1 052 journées (personnes) réalisées
Taux d'occupation : 86,15 %

Les référents sociaux sont

5 du service social du TAS St Egrève

1 service spécialisé (Satis)

2 ménages sont sortis :

Moyenne du séjour : **5,7 mois**

L'amplitude des séjours de 1,8 à 9,7 mois

Le public accueilli

4 ménages sont de **St Egrève**, **1 travaille** sur la **commune**

1 est originaire d'un autre département.

Sur les 6 ménages **2** sont des femmes seules
3 sont des femmes avec un enfant(s)
1 couple avec un enfant

Age des adultes
accueillis :
de 23 à 49 ans,
(3 adultes . 30ans et 4 +
30ans)

4 ménages ont des ressources **issues du monde du travail,**
2 sont bénéficiaires des minimas sociaux (AAH ou RSA).

A l'entrée les motifs de la demande

3 ménages en difficultés suite à une séparation conjugale

(dont une situation victime de violence)

2 ménages souhaitent une décohabitation familiale

1 ménage est expulsé du fait d'un endettement locatif

A l'entrée le type d'habitation

2 en hébergement familial,

2 dans le logement conjugal et **1** ménage SDF.

A la sortie : **1 ménage relogé au Fontanil** dans le parc public (par la SCIC)

1 personne est retournée dans sa famille

Les objectifs travaillés durant le séjour

Exemples d'objectifs travaillés avec les personnes et leur référent social, durant le séjour :

- Confrontation à la réalité du logement : attribution possible, budgétaire, autonomie nécessaire
- Travail sur la gestion budgétaire : Traitement dettes, budget prévisionnel...
- L'actualisation de leur demande de logement,
- La constitution de dossier PALDI, BALD, DALO
- Les démarches pour régulariser des dossiers administratifs,
- La poursuite des démarches de divorce,
- La poursuite de leurs démarches d'insertion professionnelle,
- La prise en compte d'un besoin spécifique de soin,
- La préparation de l'installation dans leur nouveau logement (budget prévisionnel, FSL, mobilier, assurance...).

Mieux être pour les personnes accueillies :

- Trouver un lieu pour sortir de la précarité et du contexte de crise familiale.
- Etre dans un lieu d'habitation permettant momentanément une simplification des contraintes locatives
- Faire valoir et exercer son droit de garde des enfants dans de bonnes conditions.
- Sortir d'une situation de violence conjugale
- Trouver du travail, améliorer ou maintenir son emploi.

Les demandes en 2013 (non accueillies à ce jour)

Nombre de demandes : 9

	nbre	%
Homme seul	1	11%
Homme avec enfant		
le w-end	1	11%
Femme + enfant(s)	3	33%
Couple + enfant(s)	4	44%

Quel lien avec St Egrève ?

- 3 ménages vivent à St Egrève,
- 3 ménages sont hébergés à St Egrève
- 1 ménage vit dans un hôtel de St Egrève
- 1 ménage vit dans une commune voisine
- 1 souhaite vivre à St Egrève en proximité de son enfant.

Motifs de la demande

- 3 situations suite à un hébergement difficile
- 2 « du fait de logement insalubre
- 1 « décohabitation familiale
- 1 « sortie d'hospitalisation
- 1 suite à un divorce se rapprocher de son enfant.

Les prescripteurs sociaux sont

- 6 du service social du SLS St Martin le Vinoux
- 2 du service social du CCAS de St Egrève
- 1 d'un service social d'un autre CCAS

Service Le Logis - Association Le Relais Ozanam

81 rue Nicolas CHORIER . 38 000 Grenoble
Tél 04 76 49 84 29 - fax 04 76 49 22 16 ou e mail : logidesiles@relaisozanam.org